

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE L'ESPRIT NET au 30/01/07

1. CLAUSE GENERALE

Les présentes conditions générales de vente [ci-après désignées "CGV"] prévalent contre toute condition d'achat, sauf dérogation formelle et expresse de L'ESPRIT NET. Toute condition contraire opposée par le Client ou son mandataire est inopposable à L'ESPRIT NET à défaut de son acceptation expresse.

Les CGV sont acceptées par le Client ou son mandataire dès lors qu'il communique à L'ESPRIT NET un ordre de réservation. Les CGV applicables sont celles en vigueur à la date de l'acceptation définitive par L'ESPRIT NET de l'ordre de réservation.

Le fait que L'ESPRIT NET ne se prévale pas, à un moment donné, de l'une quelconque des dispositions des présentes CGV, ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

2. ORDRE DE RESERVATION

Aux fins de réserver une plage horaire de production chez L'ESPRIT NET, un client ou son mandataire doit faire parvenir à L'ESPRIT NET, le formulaire intitulé " Ordre de réservation L'ESPRIT NET " (ci-après désigné " ORLEN "), dûment signé.

Si l'ORLEN est signé par le mandataire d'un client, celui-ci doit rapporter à L'ESPRIT NET la preuve, d'une part, de l'acceptation des présentes CGV par le Client et, d'autre part, de sa qualité de mandataire autorisé dans les 2 jours ouvrés après la signature de l'ORLEN :

- soit en faisant parvenir à L'ESPRIT NET l'original ou une copie certifiée conforme du contrat écrit de mandat le liant au Client ;

- soit en adressant à L'ESPRIT NET la confirmation écrite du Client de l'existence d'un contrat de mandat l'autorisant à réserver, auprès de L'ESPRIT NET, au nom et pour le compte du mandat, une plage horaire de production chez L'ESPRIT NET.

En cas de changement de mandataire, le Client s'engage à en informer L'ESPRIT NET promptement par lettre recommandée avec avis de réception.

3. REALISATION ET VALIDATION

3.1 Remise des éléments graphiques et textuels : Le Client communiquera à L'ESPRIT NET, sauf mention particulière dans l'ORLEN, tous les éléments à sa disposition nécessaires pour la réalisation du site (exemples : illustrations, photographies, textes de présentation, historique de la société, fiches de présentation des produits, etc.).

3.2 Bon à tirer : Une maquette-test des réalisations effectuées conformes à l'ORLEN sera mise en ligne sur l'un des serveurs de L'ESPRIT NET aux fins de validation par le Client.

Cette maquette-test tient lieu de Bon à Tirer et sa validation entraîne la publication de ce dernier dans le jour ouvré suivant. Tout avis contraire devra faire l'objet d'une lettre recommandée avec avis de réception.

4. FORCE MAJEURE - ANNULATION - INDISPONIBILITE - MODIFICATION

4.1. Force Majeure : sont considérés, par les présentes, comme constitutifs de cas de force majeure, tout événement, en dehors du contrôle et indépendant de la volonté de L'ESPRIT NET, affectant la prestation des services de L'ESPRIT NET en raison de son caractère irrésistible.

Dans tous les cas de force majeure ou d'événements empêchant l'exécution de la commande, L'ESPRIT NET n'est redevable d'aucuns dommages et intérêts ni d'aucune indemnité au titre de l'inexécution totale ou partielle de ses obligations.

4.2. Modification et/ou annulation d'un ORLEN : si le contenu, le libellé, le caractère ou les éléments visuels des contenus destinés à être publiés paraît incompatible avec les exigences des bonnes mœurs, l'ordre public, l'éthique ou les intérêts de L'ESPRIT NET, L'ESPRIT NET se réserve le droit de faire modifier les dits contenus jusqu'à acceptation, sans que son refus n'entraîne la résiliation de l'ORLEN, ni aucune indemnité.

L'annulation d'un ORLEN ou d'un BAT doit être notifiée par le Client ou son mandataire à L'ESPRIT NET, par lettre recommandée avec avis de réception et court à compter du lendemain du jour de réception de cette lettre. Si l'annulation intervient moins de 1 jour avant la date convenue de mise en ligne, le montant total de la facture reste dû à L'ESPRIT NET dans son intégralité ; si l'annulation intervient plus de 3 jours avant la date convenue de début de mise en ligne, l'acompte de la facture reste dû à L'ESPRIT NET.

Dans tous les cas, l'intégralité du montant des frais techniques et annexes engagés reste dû à L'ESPRIT NET.

5. MISE EN LIGNE - MISE HORS LIGNE

5.1. Mise en ligne : La mise en ligne s'effectue, hors mis l'hypothèse envisagée par l'article 4.2. des CGV, dans un délai de 30 jours à compter du premier jour de la date convenue de début de la production, selon la durée de réservation et la nature des prestations précisées par l'ORLEN.

5.2. Mise hors ligne : Le Client ou son mandataire peut, par lettre recommandée avec avis de réception, demander à L'ESPRIT NET de procéder à la mise hors ligne avant le terme du contrat prévu par l'ORLEN. L'ESPRIT NET procède à la mise hors ligne à compter du premier jour ouvré suivant la réception de cette notification, à charge, pour le Client ou son mandataire, de régler à L'ESPRIT NET, dès la réalisation de la mise hors ligne, les frais engendrés par le caractère anticipé de cette dépose et le montant total de la facture.

6. FACTURATION - CONDITIONS DE PAIEMENT - PENALITES

6.1. Facturation : une facture est adressée au Client et un double à son mandataire.

6.2. Modalités : le Client est responsable du paiement de la facture.

Sauf dispositions contraires, le paiement se fait par chèque.

En cas de paiement différé ou à terme, constitue un paiement au sens du présent article, non pas la simple remise d'une traite ou d'un chèque impliquant une obligation de payer, mais leur règlement au crédit du compte bancaire de L'ESPRIT NET à l'échéance convenue.

En aucun cas les paiements ne peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque compensation sans l'accord écrit et préalable de L'ESPRIT NET.

Lorsque le Client a chargé son mandataire de procéder au règlement de la facture, le mandataire est débiteur solidaire avec le Client des sommes dues à L'ESPRIT NET. Les conditions et modes de règlement précisés ci-dessus lui sont opposables. Il lui incombe donc de procéder au paiement selon les modalités applicables, sans que la remise d'effets de commerce puisse libérer le Client, débiteur principal, de sa dette à l'égard de L'ESPRIT NET. Faute du respect des conditions et des modes de paiement, L'ESPRIT NET est en droit de s'adresser au Client sans avoir à mettre le mandataire en demeure de satisfaire aux obligations souscrites au nom et pour le compte de le Client.

6.3. Exigence de garanties ou règlement : le mandataire se porte garant à l'égard de L'ESPRIT NET de la solvabilité financière du Client, à hauteur du montant total de la facture.

En cas d'insolvabilité du Client, le mandataire s'engage irrévocablement, en lieu et place du Client, à exécuter les obligations de celui-ci et, notamment, à payer à L'ESPRIT NET les sommes qui lui sont dues conformément aux termes et conditions de l'ORLEN et de la facture.

6.4. Retard ou défaut : conformément aux dispositions de l'article 33 de l'ordonnance du 1er décembre 1986, le dépassement des délais de paiement des sommes qui sont dues à L'ESPRIT NET, conformément aux termes et conditions de l'ORLEN et de la facture, entraîne la perception d'intérêts de retard au taux de trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur au jour de la défaillance, à compter du jour de première présentation à le Client ou son mandataire d'une lettre recommandée avec avis de réception constatant le manquement.

Le défaut de paiement d'une échéance entraîne la déchéance du terme après une lettre recommandée de mise en demeure restée sans effet pendant 10 jours. Cette déchéance concerne toutes les créances de L'ESPRIT NET sur le débiteur défaillant. De plus, la défaillance ainsi constatée a pour effet de mettre fin aux engagements de L'ESPRIT NET à l'égard du Client et son mandataire, de sorte que L'ESPRIT NET peut librement disposer des plages horaires réservées pour les périodes ultérieures, sans libérer, sauf accord expresse de L'ESPRIT NET, le Client ou son mandataire de son obligation de payer les sommes dues à L'ESPRIT NET aux termes des présentes CGV et de la facture.

6.5. Clause pénale : notwithstanding la perception d'intérêts de retard au taux de trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur en cas de dépassement des délais de paiement des sommes qui sont dues à L'ESPRIT NET, conformément aux termes et conditions de l'ORLEN et de la facture, dans l'hypothèse où L'ESPRIT NET doit procéder par voie judiciaire au recouvrement des sommes qui lui sont dues par le Client ou son mandataire, alors L'ESPRIT NET est en droit de majorer le montant des sommes à recouvrer d'une pénalité forfaitaire fixée à 15% du montant total, hors frais techniques, de l'ORLEN et de la facture.

7. PROPRIETE INTELLECTUELLE

7.1 Propriété intellectuelle : Tous les droits de propriété intellectuelle ou industrielle, en ce compris les droits de marques, les droits de propriété littéraire et artistique, notamment les droits de reproduction, de représentation et d'adaptation, les droits sur les logiciels ou fichiers informatiques, les droits sur le contenu des bases de données, dits " droit sui-generis ", afférents au site web deviendront la propriété du Client, qu'ils soient exploités ou non par le Client, après paiement intégral des prestations de L'ESPRIT NET, sauf si un contrat particulier a été établi entre L'ESPRIT NET et son client, auquel cas ce contrat prévaut sur les CGV.

Il est expressément convenu en tant que de besoin, le prix de la cession des droits de propriété industrielle et intellectuelle sus mentionnés est compris dans le prix défini dans l'ORLEN.

Il est entendu que le nom de domaine restera la propriété du Client.

Lorsque L'ESPRIT NET n'aura pas obtenu cession des droits conformément aux dispositions des alinéas précédents, L'ESPRIT NET s'engage à préciser par avance l'étendue et les limites des droits de propriété intellectuelle, industrielle ou de ceux relevant de la personnalité obtenus, et devra obtenir l'accord préalable exprès du Client sur une limitation de cession avant le lancement du site.

En ce qui concerne les réalisations antérieures aux présentes effectuées dans le cadre d'une mise à jour du site web existant, il est convenu entre les parties, que la présente clause de cession s'applique de manière rétroactive, pour assurer au Client la pleine propriété des droits de propriété intellectuelle, et que le prix versé pour ces prestations inclut le montant des droits de propriété intellectuelle.

7.3 Mention de L'ESPRIT NET sur le site : Le Client autorise L'ESPRIT NET à placer sur le site du Client la mention "site réalisé par l'esprit net, agence conseil en communication spécialisée dans la conception de sites Internet" ainsi que son logo avec une redirection vers le site de L'ESPRIT NET, et à faire mention du site du Client comme exemple des réalisations de L'ESPRIT NET sur les documents commerciaux et publicités de L'ESPRIT NET.

8. RESPONSABILITE

Le Client et son mandataire assument l'entière responsabilité des informations sur leur(s) produit(s) ou service(s) et de leur(s) distribution(s), ainsi que les contenus publiés.

Le Client s'engage à fournir à LEN tout renseignement sur l'activité de l'entreprise ainsi que tout ce qui est nécessaire à l'exécution des commandes.

Le Client ou son mandataire garantit L'ESPRIT NET contre toute action qui pourrait être intentée à son encontre au titre de la campagne publicitaire et s'engage à assumer financièrement la défense de L'ESPRIT NET au cas où une telle action serait intentée.

Le Client ou son mandataire s'engage à indemniser L'ESPRIT NET de toute conséquence ou préjudice en cas de mise en cause de sa responsabilité du fait du contenu de tout document, information, produit, et notamment des éléments visuels et/ou supports promotionnels qui ont été communiqués ou remis à L'ESPRIT NET, directement ou indirectement, par le Client ou son mandataire dans le cadre de l'exécution de la prestation.

L'ESPRIT NET est exonéré de toute responsabilité pour tout préjudice direct et indirect subi par le Client ou son mandataire, et pouvant survenir, notamment, dans les hypothèses suivantes :

- annulation d'une opération promotionnelle du fait du Client, de son mandataire ou d'un de leur(s) partenaire(s) ;

- non-vérification des éléments, informations, visuels ou non, transmis à L'ESPRIT NET et relatifs aux contenus et annonces publicitaires ;

- incompatibilité du contenu, du libellé, du caractère ou des éléments visuels des éléments transmis ou messages publicitaires avec les exigences des bonnes mœurs, l'ordre public, l'éthique ou les intérêts de L'ESPRIT NET ;

- refus de l'autorisation préalable par les services administratifs compétents.

L'ESPRIT NET n'est pas responsable de la non-adéquation de ses services aux besoins du Client ou son mandataire, celui-ci étant seul capable de définir ses besoins et de rechercher si les spécifications y sont adaptées, compte tenu des objectifs qu'il poursuit. A ce titre, L'ESPRIT NET n'est, notamment et en aucun cas, responsable du succès commercial des ses créations ou campagnes publicitaires.

Nonobstant ce qui précède, pour tous les préjudices, sauf les cas de fraude ou de faute intentionnelle de la part de L'ESPRIT NET, la responsabilité de L'ESPRIT NET envers le Client ou son mandataire relativement à son intervention, au titre de toute garantie ou sur tout autre fondement, est limitée à la somme effectivement perçue par L'ESPRIT NET, déduction faite des frais techniques qui ont été engagés, au titre de l'exécution des obligations contractuelles considérées pour la réalisation de la prestation au cours de laquelle survient le sinistre ayant entraîné la mise en jeu de la responsabilité de L'ESPRIT NET.

Sont expressément exclus de toute demande d'indemnisation, la perte de chiffre d'affaires, ainsi que les préjudices indirects ou éventuels.

Le Client et son mandataire dérogent L'ESPRIT NET de toute responsabilité, que ce soit sur le plan contractuel ou délictuel, au titre de toutes garanties ou sur tout autre fondement, pour tout préjudice causé directement ou indirectement par la force majeure telle qu'elle est définie par l'article 4 des CGV.

L'ESPRIT NET n'est pas responsable du contenu d'un fichier informatique fourni par le Client ou son mandataire, ni des conséquences de son utilisation.

Les frais afférents à la récupération de ce fichier et à sa remise en forme, n'incluent pas un contrôle de qualité du contenu du fichier.

9. APPLICATION DES CONDITIONS GENERALES

L'ESPRIT NET se réserve le droit de modifier à tout moment ses tarifs et ses CGV.

Les modifications opérées par L'ESPRIT NET s'appliquent immédiatement aux ORLEN signés postérieurement à ces modifications.

S'agissant des ORLEN en cours d'exécution ou signés mais non encore exécutés, les nouvelles CGV s'appliquent deux mois après la date de leur notification.

10. LITIGES

En cas de litige, le Tribunal de Commerce de Bobigny est seul compétent pour connaître des litiges nés de l'exécution des présentes et ceci même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.

Nonobstant les dispositions du paragraphe précédent, L'ESPRIT NET conserve la faculté de saisir les Tribunaux territorialement compétents par application du droit commun.